



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies psychiatriques

Question écrite n° 78557

Texte de la question

M. François Calvet appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le suivi des personnes victimes de troubles mentaux. En effet, récemment au sein de l'université de Perpignan, un étudiant, dont le comportement agressif avait été à de nombreuses reprises souligné et avait entraîné plusieurs séjours en hôpital psychiatrique, a assassiné sans raison une collaboratrice universitaire. Ce drame pose la question du suivi des malades victimes de troubles mentaux et, bien sûr, un suivi au sein de l'université où il est constaté que la médecine préventive n'a pratiquement plus de moyens. Il lui demande donc quelles mesures sont envisagées par le Gouvernement en matière de suivi de ces malades mentaux sachant qu'elles ne peuvent passer que par un renforcement des moyens et de la coordination des services de santé mais également des forces de l'ordre.

Données clés

Auteur : [M. François Calvet](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78557

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2010, page 5200

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)